

Deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne sont à déposer en Mairie.

Attention : des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

Attention : certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

Quel formulaire utiliser ?

1/8

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

CERFA N° 13703*07

CERFA 13703*08 pour une maison individuelle

1/15

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

CERFA N° 13404*07

CERFA 13404*08 pour autres cas

Les imprimés sont téléchargeables et remplissables sur les sites suivants :

<http://habiter.clissonsevremaine.fr/vie-quotidienne/urbanisme-et-construction/>

OU

<https://www.service-public.fr>

Délai d'instruction :

- 1 mois (sauf demande pièces complémentaires)
- 2 mois (secteur ABF)

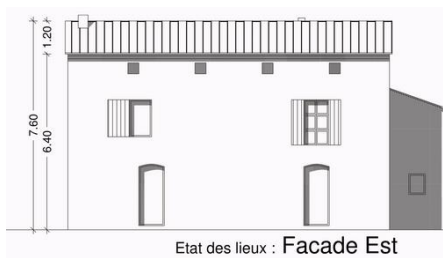
Quels sont les documents à joindre à votre demande ?



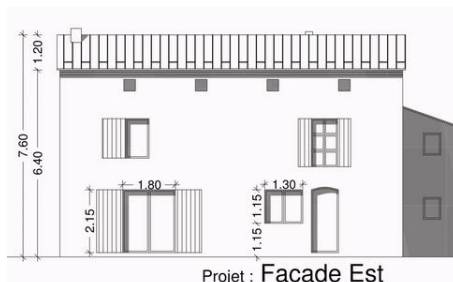
DP 1 : LE PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune et de savoir quelles règles d'urbanismes s'appliquent. Vous pouvez réaliser le plan de situation de votre projet sur le site

<https://geo.clissonsevremaine.fr/plu> il vous suffit simplement d'indiquer la commune et l'adresse de votre terrain.



L



DP 4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Joindre deux plans distincts (un plan avant et après travaux)
Ainsi qu'une notice descriptive des matériaux

Si le plan des façades et des toitures (DP4) ne suffit pas pour montrer les modifications prévues par le projet, vous devez fournir :

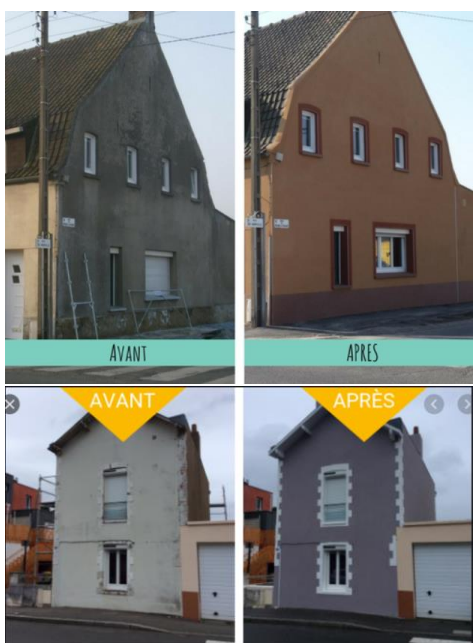
DP 5 – UNE REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION SI LE PROJET LE MODIFIE

L'intégration graphique permet d'apprécier l'insertion du projet par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages environnants.

Différentes techniques s'offrent à vous :

- Le photomontage est la solution la plus simple pour les particuliers : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une simulation de votre projet dans son environnement ;
- Une perspective ou une axonométrique : un montage avant/après permettra une meilleure compréhension des travaux.

Si votre projet crée ou modifie une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, vous devez fournir :



DP6 - DOCUMENT GRAPHIQUE

L'intégration graphique permet d'apprécier l'insertion du projet par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages environnants.

Différentes techniques s'offrent à vous :

- **Le photomontage** est la solution la plus simple pour les particuliers : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une simulation de votre projet dans son environnement ;
- **Une perspective ou une axonométrique** : un montage avant/après permettra une meilleure compréhension des travaux.

DP 7-8 – PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

De près : cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement

De loin : cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants



Pièce supplémentaire à joindre si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques,

DP 11 – UNE NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LES TRAVAUX, AINSI QUE LES MODALITÉS DE LEUR MISE EN ŒUVRE ET D'EXÉCUTION DU CHANTIER